

# AVEZ-VOUS VOTRE POLITIQUE SUR LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ?

Vol. 4 No. 2 - rev

MultiPrévention, 150-2405, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil, Québec, J4N 1N7 - [www.multiprevention.org](http://www.multiprevention.org) - 450 442-7763

## PAS ENCORE...

Si ce n'est pas déjà fait, voyez-y dès maintenant! La mise en place d'une politique sur la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel est une exigence qui découle de la Loi sur les normes du travail, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## C'EST FAIT !

Vous disposez d'une politique sur la prévention du harcèlement? C'est parfait. Mais, comporte-t-elle un mécanisme de traitement des plaintes? Les membres de votre personnel ont-ils été informés de son existence et de l'endroit où ils peuvent la trouver comme l'exige la Loi sur les normes du travail?

**MultiPrévention propose une formation en ligne pour vous aider à élaborer ou valider votre politique.**

### QUELQUES ASTUCES POUR PROMOUVOIR VOTRE POLITIQUE À L'INTERNE

- Parlez-en lors de vos journées thématiques en SST dans votre entreprise
- Insérez votre politique dans le manuel d'accueil des nouveaux employés
- Affichez votre politique sur vos babillards
- Diffusez votre politique sur votre intranet
- Ajoutez une note sur les talons de paies des membres du personnel
- Distribuez et présentez la politique lors de rencontres d'employés
- Publiez l'information dans votre journal ou votre infolettre diffusés à l'interne
- Faites-en des affiches que vous pourrez disposer dans des endroits passants
- Passez l'information en boucle sur le téléviseur de la cafétéria
- Etc.

Pour atteindre votre objectif, nous vous recommandons d'utiliser plus d'un moyen de communication simultanément.



## NOTRE FORMATION EN LIGNE PEUT VOUS AIDER À ÉLABORER OU VALIDER VOTRE POLITIQUE SUR LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Apprenez-en plus sur les principes directeurs d'une politique sur la prévention du harcèlement et obtenez deux modèles adaptables de politique en vous inscrivant à notre formation en ligne !

**C'EST GRATUIT  
JUSQU'AU 30 avril 2020.  
PROFITEZ-EN !**

Inscrivez-vous dès maintenant au  
[jcloutier@multiprevention.org](mailto:jcloutier@multiprevention.org)  
450 442-7763, poste 244.

En plus de vous guider dans l'élaboration de votre politique, cette formation d'une heure aidera les membres de votre personnel à faire la distinction entre ce qu'est du harcèlement psychologique ou sexuel et ce qui ne l'est pas.

D'autres références sur le sujet vous sont proposées sur le site Web de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST). [www.cnesst.gouv.qc.ca](http://www.cnesst.gouv.qc.ca)